Déclaration

Tunisie: Détention de Prisonniers d'Opinion, Harcèlement, Intimidation des défenseurs des Droits de l'Homme et Journalistes; Censure d'Internet et manque d'indépendance du système judiciaire.

Honorable Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, honorables membres de la commission, distingués délégués:

ARTICLE 19 est très préoccupé par les arrestations qui se poursuivent , les détentions et les intimidations des professionnels des médias, des défenseurs des droits et des juristes en Tunisie.

Depuis 2005, avant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est déroulé en Tunisie, ARTICLE 19 a rejoint d'autres membres de l'Échange International de la Liberté d'Expression (IFEX) pour former le Groupe d'Observation de la Tunisie (TMG), une coalition de 20 organisations membres du réseau de l'IFEX.

Le TMG cherche à mettre l'accent sur les violations suivantes:

- La détention de prisonniers d'opinion tunisiens, le recours aux sanctions administratives pour punir les opinions dissidentes et l'obstruction à l'émergence d'un système judiciaire indépendant.

- Les restrictions à la liberté d'association à des fins non violentes et au droit de tous les groupes de la société civile de se constituer légalement et de tenir des réunions en Tunisie.

- La censure de l'Internet, des arts, des livres et des périodiques par des moyens législatifs, administratifs et extrajudiciaires en Tunisie.

Le TMG vient juste de d'effectuer sa sixième mission en Tunisie du 25 Avril au 6 Mai 2010.

Nous avons constaté que malgré l'existence d'un cadre législatif et institutionnel garantissant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et l'impressionnante croissance économique, les violations des droits de l'homme continuent d'avoir lieu à grande échelle et en toute impunité en Tunisie

ARTICLE 19 et les autres membres du TMG tiennent à souligner le sort des journalistes locaux qui sont arrêtés, intimidés, harcelés par des policiers en civil; le refus des licences pour exploiter

les journaux indépendants ou d'autres moyens de diffusion, et les poursuites en justice qui ont lieu régulièrement pour des accusations frivoles.

Un cas remarquable est celui de Fourti Salah, qui attend depuis 23 ans d'avoir une réponse à sa demande d'une fréquence radio. Il a fini par former le Syndicat Tunisien des Radios Libres avec plus de 20 autres journalistes qui n'ont d'autre recours tandis que les personnes proches du gouvernement se voient rapidement accorder des fréquences.

Le 3 mai, alors que la communauté internationale célébrait la Journée mondiale de la liberté de la presse, les journalistes tunisiens ont continué à faire face aux harcèlements directs et indirects et à la censure.

Neji Bghouri, président du légitime Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) s'est vu empêché par la police a empêché, de tenir une manifestation pacifique devant le Ministère des Communications. Il avait l'intention avec l'aide d'autres collègues de célebrer la journée en attirant l'attention du gouvernement sur le cas du journaliste Fahem Boukadous de la station de télévision par satellite Al-Hiwar Al-Tunisi, qui a été condamné à quatre ans de prison pour avoir rapporté des manifestations dans le bassin minier de Gafsa. Il devra recomparaitre devant la Cour le 18 mai prochain.

D'autres cas importants incluent la Radio Kalima, qui a été attaquée, leurs documents saisis et leurs bureaux fermés.

Zouheir Makhlouf, un contributeur aux nouvelles du site en ligne Assabil et à l'hebdomadaire d'opposition "Al-Mawkif", a passé plus de trois mois en prison pour une vidéo qu'il a produit sur la pollution dans la zone industrielle de la région de Nabeul. En avril il a été sauvagement battu par la police après avoir été libéré en février.

En outre, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont constamment harcelés et intimidés à l'aéroport Tunis-Carthage, indûment fouillés et parfois se voient empêchés de voyager. Lotfi Hajji, correspondant d'Al Jazeera a récemment été harcelé à l'aéroport de Tunis Carthage, à son retour de Doha, tout comme le sont régulièrement d'autres journalistes et militants des droits.

Outre les violations de la liberté d'expression, l'indépendance du pouvoir judiciaire est entravée de façon arbitraire.

L'affaire du juge Mokhtar Yahyaoui est une illustration de l'absence d'indépendance de la magistrature. Depuis 2001, M.Yahyaoui a été victime d'abus pour avoir demandé un environnement de travail plus indépendant la justice en Tunisie. Depuis, il s'est vu refuser tous ses droits fondamentaux celui d'avoir un passeport pour lui et ses enfants qui étudient en Europe, ses lettres sont lues, et il est sous surveillance constante. Ses collègues, famille et amis sont intimidés et sont mutés à des centaines de kilomètres de Tunis pour avoir fait preuve de solidarité.

ARTICLE 19 et les autres membres du TMG exhortent la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et au Rapporteur spécial pour les défenseurs des droits de l'homme d'exiger du gouvernement tunisien:

- la cessation de harcèlement et intimidation des journalistes et défenseurs des droits de l'homme ainsi que l'utilisation de sanctions administratives pour faire taire les opinions dissidentes;

- l'arrêt de l'utilisation de tactiques insidieuses et instruments et stratagèmes sophistiqués pour bloquer l'émergence d'un pouvoir judiciaire indépendant.

Nous demandons également à la CADHP:

- De mener une mission d'établissement des faits en Tunisie afin d'évaluer la situation critique des défenseurs des droits de l'homme, juristes et travailleurs des médias.

La mission devrait inclure les organisations de la société civile et rencontrer tous les acteurs en Tunisie.

Cette déclaration est soutenue par la Fédération des Journalistes Africains et la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH).

Merci de votre attention.